

La restauration collective : un investissement pour l'avenir et non un coût pour la société

La Coopération Agricole salue la première Conférence des solutions portée par quatre ministres et qui s'est tenue ce jour au ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire. A cette occasion, aux côtés de RestauCo, La Coopération Agricole a plaidé pour que les acteurs de la restauration collective jouent un rôle de premier plan dans le soutien au secteur agricole et à la souveraineté alimentaire.

La Coopération Agricole se félicite que tous ses acteurs aient pu démontrer que la restauration collective est un investissement et non une charge.

Avec ses 4 milliards de repas servis annuellement dans plus de 90 000 cantines, hôpitaux, EPHAD et entreprises, la restauration collective représente un débouché clé pour les productions agricoles et alimentaires françaises.

Les 2 100 coopératives agricoles, représentées par La Coopération Agricole, attendent des actes pour qu'enfin les marchés de la restauration collective soient à leur portée.

La Coopération Agricole attend plus particulièrement la mise en œuvre effective de trois de ses propositions :

1. **La création d'une "exception agricole et alimentaire"** dans la commande publique en permettant aux collectivités territoriales et aux acheteurs publics d'introduire un critère sur l'origine dans le cadre de leurs achats.
2. **L'obligation d'affichage de l'origine dans la restauration collective** pour sensibiliser les consommateurs à l'origine des produits servis, garantissant ainsi une transparence accrue et une meilleure valorisation des productions françaises.
3. **Le développement de moyens** permettant d'augmenter les approvisionnements en produits locaux et de qualité au-delà des 50% de la valeur de chaque assiette, prévus par la loi EGAlim, et une meilleure prise en compte de l'évolution des coûts de production dans la commande publique.

Pour faciliter l'accès aux produits coopératifs, La Coopération Agricole a lancé depuis juin 2023, une plateforme en ligne **Préférence Coop**, conçue en collaboration avec les principaux acteurs de la restauration collective et de la grande distribution. Cette plateforme référence et met en valeur les produits provenant des coopératives agricoles, fournissant ainsi un éventail varié pour faciliter le référencement des produits issus des territoires.

La Coopération Agricole rappelle que c'est aussi en donnant les moyens de produire pour tous les modes, tous les lieux et toutes les occasions de consommation que le secteur agricole et agroalimentaire pourra adapter son offre à la demande et reconquérir les parts de marché perdues au profit de produits importés.

Contact presse :

Sabri Derradji – sderradji@lacoopagri.coop – 06 61 85 90 77